



**HCTISN**

**Haut Comité**

pour la transparence  
et l'information  
sur la sécurité  
nucléaire

## **Présentation des travaux du groupe de travail**

**« Gestion des déchets très  
faiblement radioactifs (TFA) »**

Réunion plénière du HCTISN du 28 juin 2018

# Sommaire

## I. Rappel des éléments de contexte

Saisine de l'OPECST

## II. Projet de mandat du groupe de travail

Soumis à la validation du HCTISN

## III. Travaux réalisés et en cours

# I. Rappel des éléments de contexte

Rappel de la saisine de l'OPECST

## I. Rappel des éléments de contexte

### Saisine de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) du 16 novembre 2016

#### Contenu de la saisine :

##### Rappel du contexte :

- Le démantèlement des installations nucléaires en cours ou à venir pose la question de la gestion optimale des déchets les plus faiblement radioactifs et de l'information du public sur les enjeux de cette gestion
- Bien que prévue par la réglementation européenne et les normes internationales, la possibilité de libération des déchets les plus faiblement radioactifs n'est pas prévue en France.

**L'OPECST souhaite que le Haut comité « puisse examiner, d'une part la pertinence, dans le contexte national, d'une introduction des seuils de libération pour certains types de déchets très faiblement radioactifs, et d'autre part les conditions dans lesquelles la société civile pourrait être associée à la réflexion sur une telle décision et informée des conditions de son éventuelle mise en œuvre. »**

## I. Rappel des éléments de contexte

### Réunion plénière du 16 mars 2017 : Point sur les déchets TFA :

- Présentation **Andra** sur :
  - Provenance des déchets TFA
  - Présentation du CIREs et de ses capacités de stockage
  - Études en cours dans le cadre du PNGMDR
- Présentation des **producteurs** sur :
  - Etat des travaux des dernières années
  - Présentation du gisement des déchets métalliques TFA
  - Point de vue sur l'instauration d'un seuil de libération des déchets
- Présentation de l'**IRSN** sur :
  - Etat des lieux et présentation des atouts et problématiques du mode de gestion actuel des déchets TFA
  - Présentation d'orientations possibles
  - Association de la société civile
- Présentation de l'**ASN** sur le rappel du cadre réglementaire, de la doctrine française et sur les problématiques liées à l'instauration de seuils de libération.

## I. Rappel des éléments de contexte

### Constitution d'un groupe de travail sur ce sujet :

Le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises depuis septembre 2017 :

25 septembre 2017, 29 novembre 2017, 1<sup>er</sup> février 2018, 27 mars 2018, 30 mai 2018

### Membres du groupe de travail :

- **Parlementaires**
- **Représentants de CLI** parmi lesquels M. François Béringer, pilote du groupe de travail
- **Représentants d'associations de protection de l'environnement** : ACRO, Robin des Bois, France Nature Environnement
- **Responsables activités nucléaires** : EDF, Orano, Cea, Andra
- **Organisations syndicales** : CFE-CGC, SPAEN
- **Personnalités qualifiées**
- **Représentants de l'ASN**
- **Représentants de l'IRSN**
- **Représentants de services de l'État** : DSND, DGEC
- **Secrétariat technique du HCTISN**

## **II. Projet de mandat du groupe de travail**

Soumis à la validation du HCTISN

## II. Projet de mandat

- **Rappel du contexte :** Dans son rapport d'évaluation du PNGMDR 2016-2018 de mars 2017, l'OPECST :
  - met en évidence les limites du dispositif actuel de gestion des déchets radioactifs, en particulier des déchets TFA
  - appelle l'ASN et le HCTISN à « *réévaluer la pertinence, dans le contexte français d'une première approche des seuils de libération* ».
- **Contexte réglementaire :**
  - Principes et modalités de gestion des déchets définis dans le code de l'environnement
  - Gestion des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés :
    - **Au sein des installations nucléaires de base (INB) :** arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux INB (établissement par l'exploitant d'un plan de zonage déchets délimitant « *les Zones à production possible de déchets nucléaire (ZppDN)* »)
    - **Au sein des installations nucléaires de base secrètes (INBS) :** arrêté du 26 septembre 2007 fixant la réglementation technique générale relative aux INBS (établissement par l'exploitant d'un « *plan de zonage identifiant les parties des installations à l'origine de déchets dits « nucléaires »* »)
    - **Au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant des rubriques 1716, 1735 et 2797 :** arrêté ministériel du 23 juin 2015 (gestion des déchets provenant d'une zone à déchets radioactifs comme des déchets radioactifs sauf si l'exploitant démontre que ces déchets n'ont pu être contaminés ou activés).
    - **Activités nucléaires soumises à autorisation au titre du code de la santé publique :**  
R. 1333-12 (établissement d'un plan de zonage déchets)

## II. Projet de mandat

- **Problématiques relatives à la gestion des déchets TFA :**
  - **Question de la possibilité et des conditions de valorisation des déchets TFA** au regard de la hiérarchie des modes de gestion des déchets fixée dans le code de l'environnement (prévention et réduction de la production des déchets, valorisation par le réemploi et le recyclage, puis en dernier lieu le stockage)
  - **Principe de gestion basé sur la base d'un zonage géographique des lieux de production et non sur une mesure de la radioactivité**
    - augmentation de la production des déchets TFA
  - **Augmentation prévisionnelle de la production du volume de déchets TFA et atteinte de la capacité maximale autorisée de l'unique centre de stockage (Cires) d'ici quelques années**
  - **Etudes prescrites dans le cadre du PNGMDR 2016-2018** visant à éclairer les pouvoirs publics sur les choix de gestion des déchets TFA :  
Etudes relatives à l'optimisation du zonage déchets des installations, aux filières de gestion des gravats et des matériaux métalliques TFA, à la faisabilité de créer sur ou à proximité des sites de production des installations de stockage adaptées à certaines typologies de déchets TFA

## II. Projet de mandat

- **Problématiques relatives à la gestion des déchets TFA :**

En parallèle des études prescrites par le PNGMDR 2016-2018 et comme le pratiquent d'autres pays européens, se pose la question de la mise en place, en France, **de seuils de libération** (*tels que ceux définis dans la directive Euratom 2013/59 du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants*).

Ces **seuils** correspondent à des **concentrations d'activité par radionucléide** en dessous desquelles les substances radioactives sont **dispensées de toute contrainte de radioprotection** et peuvent être ré-utilisées, recyclées ou gérées dans les filières usuelles prévues pour des déchets non radioactifs.

## II. Projet de mandat

- **Objectifs du groupe de travail :**
- **Examiner l'opportunité de la mise en place en France de seuils de libération pour certains types de déchets TFA, à la lumière de l'expérience acquise en ce domaine par les pays qui en ont déjà mis en place, en s'interrogeant sur :**
  - La nature et le volume des déchets éventuellement éligibles,
  - Les évolutions réglementaires consécutives à une telle décision,
  - Les mesures techniques à prévoir dans le cas d'une telle décision (moyens de contrôle, mesures de surveillance),
  - Les avantages et inconvénients liés à une telle décision,
  - Les conséquences sur l'avenir de la gestion des déchets TFA en l'absence d'une telle décision.
- **Formuler des propositions sur la manière d'associer les parties prenantes et le grand public à la réflexion sur une gestion optimisée de ces déchets en vue de permettre :**
  - Une information du grand public par une présentation claire des enjeux liés à la gestion de ces déchets,
  - Une participation de la société à la réflexion sur la mise en œuvre d'une nouvelle gestion des déchets TFA via des dispositifs de participation adaptés.

## II. Projet de mandat

### Calendrier :

Dans la perspective du débat public à venir en vue de la mise à jour du PNGMDR, l'objectif pour le groupe de travail est de **formuler des premières recommandations et propositions d'ici septembre 2018**

### Questions à traiter par le groupe de travail :

- Présenter le cadre réglementaire français relatif à la gestion des déchets TFA,
- Recenser les études menées, en cours et programmées sur la gestion des déchets TFA,
- Examiner les pratiques étrangères en matière de gestion des déchets TFA,
- Identifier les connaissances et informations utiles à transmettre au grand public afin de lui présenter les enjeux liés à la gestion des déchets TFA et proposer un support d'information en ce sens,
- Proposer un ou des cadres d'échanges et de débats pour associer les parties prenantes à la réflexion sur une nouvelle gestion des déchets TFA,
- Proposer un dispositif d'information de la société sur la ou les solutions de gestion qui seront finalement retenues et pour rendre compte de la participation de la société à la réflexion.

### III. Travaux réalisés et en cours

### III. Activités du groupe de travail « Déchets TFA »

- **Questions et sujets examinés ou en cours d'examen par le groupe de travail :**
  - Le dispositif actuel de gestion des déchets TFA en France :

Présentation sur la nature, les caractéristiques et la provenance des déchets stockés actuellement au Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) exploité par l'Andra
  - Le recensement des principales études liées à la gestion des déchets TFA :

Le recensement réalisé (bien que non exhaustif) a permis d'appréhender l'ensemble des études réalisées ou en cours sur le sujet des déchets TFA (champ des études à dominante technique).
  - Le cadre réglementaire français relatif à la gestion des déchets TFA :

Examen de la terminologie et des définitions issues de la réglementation, des modalités de gestion des déchets TFA dans les installations relevant du régime des INB, des INBS, des ICPE ou des activités nucléaires encadrées par le code de la santé publique, de la réglementation encadrant la gestion des déchets à radioactivité naturelle renforcée (déchets NORM))
  - Les pratiques étrangères en matière de gestion des déchets TFA et l'acceptation sociétale de ces pratiques :

État des lieux non exhaustif des pratiques en Suède, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, en Finlande, aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Afrique du Sud.

### III. Activités du groupe de travail « Déchets TFA »

- **Projet en cours au sein du groupe de travail :**

Rédaction d'un document qui pourrait être diffusé dans la perspective du débat public à venir sur le PNGMDR afin de :

- diffuser les premiers travaux du groupe de travail,
- formuler des **recommandations du HCTISN** visant notamment à mettre dans le champ du débat public à venir le sujet spécifique relatif aux perspectives d'évolution de la gestion des déchets TFA pour associer le public et les autres parties prenantes à la réflexion.

**Merci pour votre attention**